



VENTE JUDICIAIRE FORCÉE PAR ADJUDICATION

Par **DIEU Nadine**, le **07/02/2018** à **16:57**

Bjr à ts.

Ma soeur va entamer d'ici un mois, une demande de vente par adjudication du bien familial qui se trouve en indivision depuis 2016.

La maison a été estimée par un notaire entre 120 et 135 000 euros.

Cette maison a une valeur sentimentale pr ma part, ms, malheureusement, en l'état actuel des choses, je ne peux racheter sa soulte.

1/ Puis-je demander au juge, par l'intermédiaire de mon avocat, un sursis à la vente ?
Combien de temps peut-il m'être accordé par la justice ?

3/ En cas de vente aux enchères,
puis-je me porter acquéreur ?
Suis-je prioritaire sur les futurs acheteurs ?

4/ Reçu lettre de son avocate, qui m'informe que les frais judiciaires seraient divisés par 2.

Merci à ts pr vos réponses.